

demandons la tenue d'un vote sur la motion d'ajournement du débat.

REJET DE LA MOTION D'AJOURNEMENT DU DÉBAT

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Phillips, appuyé par l'honorable sénateur Macquarrie, propose: Que le débat soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: Que tous les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que tous les sénateurs qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: À mon avis, il y a autant de oui que de non!

Et deux sénateurs s'étant levés:

Son Honneur le Président: Convoquez les sénateurs.

Son Honneur le Président: Les portes de la chambre seront maintenant verrouillées.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Asselin	Macquarrie
Atkins	Murray
Balfour	Nurgitz
Barootes	Phillips
David	Robertson
Doody	Spivak
Doyle	Tremblay—15.
Flynn	

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Anderson	Leblanc
Argue	(Saurel)
Buckwold	McElman
Cools	Neiman
Cottreau	Olson
Davey	Pitfield
De Bané	Rizzuto
Fairbairn	Robichaud
Frith	Stanbury
Gigantès	Steuart
Guay	(Prince Albert- Duck Lake)
Haidasz	Turner
Hébert	Watt—24.

[Le sénateur Frith.]

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Aucun

Son Honneur le Président: Ouvrez les portes.

REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Nathan Nurgitz: Honorables sénateurs, en ce qui concerne la motion principale portant message aux Communes, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent les mots «l'informer» à la deuxième ligne du premier paragraphe et en les remplaçant par ce qui suit:

«que, malgré que le Sénat ait autorisé, le 21 avril 1988, la proclamation d'une modification de la Constitution dans les termes de l'annexe ci-dessous, le Sénat ne s'oppose pas à la proclamation d'une modification dans les termes de la résolution adoptée par la Chambre des communes le 26 octobre 1987, si cette dernière devait adopter de nouveau la même résolution dans les mêmes termes.»

● (1610)

Son Honneur le Président: Le sénateur Nurgitz, appuyé par le sénateur Tremblay, propose:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent les mots «l'informer» à la deuxième ligne du premier paragraphe . . .

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Suffit!

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Le sénateur Frith: Non.

Le sénateur Flynn: Oui.

Son Honneur le Président: Que les sénateurs qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Son Honneur le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et deux sénateurs s'étant levés:

Son Honneur le Président: Convoquez les sénateurs.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, si mes vis-à-vis sont d'accord, le résultat du vote précédent pourrait s'appliquer à cette motion d'amendement.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Pas du tout. Ce sont deux propositions tout à fait différentes. Je